



## RÈGLEMENT FINANCIER DU CONSERVATOIRE

### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les usagers du Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Épinal peuvent régler leur facture dès réception :

- Par virement au moyen des coordonnées bancaires figurant sur la facture
- Par carte bancaire au secrétariat du conservatoire ou par internet
- Par Pass Culture (se rapprocher du secrétariat pour les modalités)
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Régie de Recettes du CRD
- En espèces au secrétariat du Conservatoire

Les tarifs se décomposent en 2 parties : les frais de dossier et les droits de scolarité

**Toute année commencée est due en totalité et ce, même en cas de démission en cours d'année,** à l'exception des motifs définis par le règlement, sur demande écrite et présentation d'un justificatif :

- Déménagement
- Contre-indication médicale à la pratique de l'activité (sur présentation d'un justificatif médical)
- Congé de plus d'un trimestre autorisé par la Direction

Le restant dû sera calculé au prorata du nombre de semaines d'enseignements suivies.

**Les frais de dossier versés à l'inscription ne sont pas remboursables.**

### 2. PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS

Les frais de dossier sont payables au moment de l'inscription ou de l'admission.

Les droits de scolarité sont dus, par défaut, en totalité à réception de la facture.

**Sur demande express,** un paiement en plusieurs fois des droits de scolarité est possible. Les règlements devront intervenir dès réception des factures qui seront émises en novembre, janvier et mars.

Les frais concernant les classes à horaires aménagés et l'initiation (éveil et explorateurs) sont à régler en totalité et ne peuvent pas faire l'objet d'un paiement échelonné.

### 3. ÉCHÉANCES IMPAYÉES

Tout défaut de règlement entraînera une procédure de recouvrement auprès du Trésor public auprès duquel l'utilisateur devra s'acquitter de la totalité des sommes restant dues à réception d'un avis des sommes à payer.

### 4. CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout changement d'adresse doit être signalé sans délai à la scolarité ou être mis à jour sur votre espace Élève.

Je soussigné(e) (Nom Prénom), .....

Responsable légal de l'élève .....

- M'engage à payer les droits de scolarité en une seule échéance (facture émise en octobre/novembre)
- Sollicite un paiement en 3 fois des droits de scolarité
- Ma situation nécessite un aménagement spécifique (facture > 350€)

Signature